

A&G PROJECTS
Société par actions simplifiée à capital variable
Capital minimum de 20 000 euros
Siège social : 80, rue Borde, 13008 MARSEILLE
834 423 915 RCS MARSEILLE

PROCES-VERBAL DES DECISIONS EXTRAORDINAIRES DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 31 DECEMBRE 2024

Le 31 décembre 2024, à 11 heures, Les associés de la société A&G PROJECTS se sont réunis en Assemblée Générale ExtraOrdinaire, au siège social, sur convocation faite par le liquidateur.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Anthony MARTINEZ, en sa qualité de Liquidateur de la Société.

La feuille de présence, certifiée exacte par le Président de séance, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 2 000 actions sur les 2 000 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- la feuille de présence et la liste des associés,
- le rapport de gestion du Président,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport du Liquidateur en vue de la décision de clôture de liquidation ;
- Examen et approbation du compte de liquidation et répartition pour solde de tout compte ;
- Quitus au Liquidateur et décharge de son mandat ;
- Constatation de la clôture de liquidation ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE RESOLUTION

Les associés statuant sur le rapport du Liquidateur relatif aux opérations de liquidation, approuvent ledit rapport ainsi que le compte définitif de liquidation qui en résulte, faisant ressortir un solde de 1 465,60 Euros, soit inférieur au montant du capital.

am
ae J CB
Jom

DEUXIEME RESOLUTION

Les associés, compte tenu de ce que le compte définitif de liquidation fait ressortir un solde de 1 465,60 Euros décide que le remboursement des actions sera limité à ce montant là et qu'aucun autre remboursement, ni attribution ne sera réalisé.

TROISIEME RESOLUTION

Les associés constatent la clôture définitive de la liquidation à compter de ce jour, en conséquence, quitus est donné au Liquidateur de sa gestion, lequel est déchargé de son mandat.

Les associés délèguent tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal signé par Les associés et consigné au registre prévu par la loi.

Handwritten signatures and initials in the bottom right corner. There are three distinct marks: a large 'R' with a horizontal line through it, a stylized signature that appears to be 'Bare', and another signature that is partially obscured and less legible.